

Délibération n°18

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
61

Nombre de votants :
61

Date de convocation :
25 avril 2017

Date d'affichage
du compte-rendu :
9 mai 2017

Objet :

**Piscine Béatrice Hess : conditions
d'accueil des élèves des écoles
élémentaires pour l'année
scolaire 2017-2018**

L'AN deux mille dix-sept, le 2 mai, le conseil
communautaire, convoqué le 25 avril 2017 s'est réuni à
l'espace culturel à ENNEZAT, à 19 heures 30 minutes,
sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON,
M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON,
M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric
BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie
CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M
Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène
CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, Mme Pierrette CHIESA, M
Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS,
Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme
Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe
GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle
GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-
Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT,
M Jacques LAMY, Mme Emilie LARRIEU, Mme Nicole
LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M
Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M
Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-
Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence
PLANE, M Vincent RAYMOND, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme
Valérie SOUBEYROUX, Mme Catherine VILLER-MICHON, M
Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Pierre BOS **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

- M François CHEVILLE, *a donné pouvoir à* M. Stéphane FRIAUD
- M Jacquie DIOGON, *a donné pouvoir à* M. Pierre CERLES
- M Daniel GRENET, *a donné pouvoir à* M. Frédéric BONNICHON
- M Jean-Maurice HEINRICH conseiller communautaire unique
de CHANAT-LA-MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller
communautaire suppléant.
- Mme Françoise LAFOND, *a donné pouvoir à* Mme Stéphanie
FLORI-DUTOUR
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir à* Mme Michèle
SCHOTTEY
- Mme Anne-Karine QUEMENER, *a donné pouvoir à* M Fabrice
MAGNET
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir à* Mme Michèle GRENET
- M Jacques VIGNERON, *a donné pouvoir à* M Jean-Paul AYRAL

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance :

Fabrice MAGNET

Rapport n°18 : Piscine Béatrice Hess : conditions d'accueil des élèves des écoles élémentaires pour l'année scolaire 2017-2018

La piscine Béatrice Hess accueille actuellement les écoles maternelles et élémentaires qui, dans le cadre scolaire, intègrent des cycles de natation. Cet accueil est gratuit pour les écoles de l'ex-périmètre de Riom Communauté et payant pour les extérieurs.

Une étude a été menée pour permettre l'accueil, dès le mois de septembre 2017, de l'ensemble des écoles de Riom Limagne et Volcans (3400 élèves au lieu de 2100 aujourd'hui).

Cet accueil est techniquement possible aux conditions suivantes :

- accueil des CM1 au lieu des grandes sections - Pas d'accueil de maternels,
- encadrement pédagogique assuré par les Etaps de Riom Limagne et Volcans :
 - les cours du matin seront globalement réservés aux CM de façon à ce que seul le bassin sportif soit utilisé (1 surveillant, 1 encadrant pédagogique),
 - les cours de l'après-midi, aux CP et CE avec utilisation des deux bassins (2 surveillants, 3 encadrants pédagogiques).
- découpage de l'année en 4 périodes de 8 séances au lieu de 3 périodes de 11 séances : 3 séances de moins par élève,
- nombre et durée des créneaux :
 - conservation des 11 créneaux existants :
 - les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 14h à 15h et de 15h à 16h
 - les jeudis de 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30 et les vendredis de 9h30 à 10h30
 - création de 2 créneaux supplémentaires :
 - les mardis de 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30.

Selon les simulations effectuées, toutes les écoles de Riom Limagne et Volcans peuvent être accueillies, sans que le seuil de 90 enfants par créneau ne soit dépassé (seuil maximal acceptable pour prendre en compte la capacité d'accueil des vestiaires tout en assurant une pédagogie efficace). Les écoles des 4 communes extérieures à RLV actuellement accueillies à la piscine pourront continuer à fréquenter l'établissement en 2017/2018.

Sur la base de ces critères, des adaptations pourront être étudiées en prenant en compte, autant que faire se peut, les spécificités des écoles (rythmes scolaires, temps de transport...).

La gratuité pour toutes les écoles de Riom Limagne et Volcans, engendrerait une perte de recettes de plus de 15.000 € (liées aux recettes des ex-écoles extérieures devenues communautaires).

Par ailleurs, le coût estimé de la mise à disposition des bassins et de l'encadrement aux 3400 élèves représente près de 75 000 €.

Vu la proposition du bureau communautaire, après avis de la commission «équipements sportifs communautaires» :

- d'établir la gratuité pour toutes les écoles du territoire tant pour la mise à disposition des bassins que pour l'encadrement pédagogique,
- de maintenir pour l'année scolaire 2017-2018, dans le cadre du marché de transport urbain qui s'achèvera en août 2018, la possibilité pour les écoles du territoire ex-Riom Communauté de bénéficier de navettes gratuites du réseau pour se rendre à la piscine,

Considérant l'objectif général de faciliter l'accès de tous les élèves concernés à des cours de natation dans le cadre scolaire,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, décide

- **d'approuver le principe de gratuité pour toutes les écoles élémentaires de Riom Limagne et Volcans à la piscine Béatrice Hess ainsi qu'à l'encadrement pédagogique,**
- **de maintenir le fonctionnement actuel de chaque école pour le transport des élèves.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.



***Pour extrait conforme.
A Riom, le 3 mai 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170502-
DELIB2017050218-DE
Date de télétransmission : 15/05/2017
Date de réception préfecture : 15/05/2017